

O-MN – Mandats externes



Vue aérienne de la place de tir de l'armée à Forel, où l'armée collabore avec l'AGC pour la gestion du site

Constat

Le Bureau exécutif de l'Association de la Grande Cariçaie dispose de connaissances de pointe dans les domaines liés à la gestion des milieux humides. Il est donc régulièrement sollicité par d'autres acteurs qui souhaitent bénéficier de ses compétences. Cela peut parfois être le point de départ de collaborations (cf. thème « O-CO – Collaborations ») si l'AGC en tire un avantage, par exemple sous la forme d'un échange d'expérience. Toutefois, les prestations demandées par des tiers ne peuvent souvent pas être réalisées dans le cadre d'une simple collaboration, notamment lorsque ces prestations demandent un investissement important du Bureau exécutif en termes d'heures de travail ou lorsqu'elles n'ont pas un lien direct avec la gestion de la Grande Cariçaie (cf. critères définis ci-dessous). D'une manière ou d'une autre, ces tâches doivent donc être confiées au Bureau exécutif sous forme de mandats, qui s'ajoutent à son activité habituelle.

L'AGC est exonérée d'impôts car son activité est à but non lucratif et son financement est assuré presque exclusivement par des fonds publics. Accepter des mandats rémunérés par des tiers est donc potentiellement en conflit avec ce statut.

En septembre 2012, le Bureau exécutif a sollicité l'avis du Comité directeur de l'AGC sur cette question. Ce dernier a défini les règles liées à l'acceptation de mandats :

- les mandats doivent être en lien avec les thématiques des milieux humides et concerner le périmètre élargi de la Grande Cariçaie ;
- il ne doit pas exister d'autre structure (par exemple un bureau privé) qui pourrait réaliser ce travail mieux ou aussi bien que le Bureau exécutif ;
- les mandats doivent totaliser annuellement une faible part du budget annuel de l'AGC, au maximum en moyenne entre CHF 10'000 et 20'000.- ;

- le directeur du Bureau exécutif a la compétence de décider d'accepter les mandats de faible importance (quelques milliers de francs). Pour les mandats plus importants, le Comité directeur doit être consulté ;
- les contrats pour ces prestations (fournis par les mandants) peuvent être signés par le directeur du BEx ;
- les mandats externes doivent en principe réalisés dans le cadre des heures de travail des collaborateurs du BEx étant entendu qu'ils ont un lien direct avec la gestion de la Grande Cariçaie. Ces mandats peuvent toutefois être payés en heures supplémentaires, sur décision du directeur du BEx, pour autant que les collaborateurs concernés travaillent à temps partiel et que l'enveloppe d'heures supplémentaires ait été convenue d'avance avec le Directeur du BEx ;
- les stagiaires et civilistes doivent être le plus possible mis à contribution pour la réalisation de mandats, afin de ne pas surcharger les collaborateurs permanents du Bureau exécutif.

Les tarifs horaires pour la réalisation des mandats ont été précisés dans deux séances du Comité directeur (28.01.2011 et 03.09.2018) : CHF 120.-/heure pour le personnel scientifique, CHF 80.-/heure pour le personnel technique et administratif, et CHF 40.-/heure pour les stagiaires.

Un objectif doit donc être défini pour préciser le cadre des mandats confiés au Bureau exécutif.

Objectif

Objectif O-MN – Le Bureau exécutif exécute occasionnellement des mandats souhaités par des tiers lorsque ceux-ci respectent les règles définies par le Comité directeur et ne remettent pas en question le statut d'organisation à but non lucratif de l'AGC.

Stratégie pour atteindre l'objectif

La stratégie pour atteindre l'objectif consiste à ne pas être proactif pour rechercher des mandats et à accepter uniquement ceux qui répondent aux règles définies par le Comité directeur.

Bilan des actions mises en œuvre à fin 2017

Plusieurs types de petits mandats ont été confiés au Bureau exécutif depuis 2010, date de création de l'AGC :

- des mandats d'élaboration de panneaux d'information ou de balisage pour des zones protégées vaudoises (embouchure de la Broye, Réserve du Creux-de-Terre, ...). Le Bureau exécutif était en effet le partenaire privilégié de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour tester la nouvelle directive sur l'uniformisation de la signalisation des zones protégées (Manuel de signalisation des aires protégées suisses ; OFEV 2016). Il a donc pu faire profiter le Canton de Vaud de son expérience sur cette thématique au moment de l'entrée en vigueur de cette directive.
- deux mandats de la Station ornithologique (répétés chaque année) pour la coordination des recensements ornithologiques le long de la rive ;
- un mandat pour la participation à l'établissement de la liste rouge des libellules de Suisse dont la Grande Cariçaie héberge un nombre important d'espèces considérées comme menacées ;
- un mandat pour le test en milieux humides de la méthodologie définie à l'échelle nationale pour le monitoring des papillons de jour et Zyènes (méthode BIOP) ;
- des mandats d'accompagnement des CFF pour la mise en œuvre de mesures de protection des reptiles ou de franchissement des voies par les amphibiens ;

- des mandats de relevé de surfaces à l'aide de GPS, notamment pour de surfaces fauchées par l'entreprise Eltel en dehors de la Grande Cariçaie. Ces mandats ont été confiés au Bureau exécutif parce que celui-ci a mis au point des méthodes très performantes et faciles à mettre en œuvre pour le relevé de surfaces, notamment grâce à l'utilisation de tablettes ;
- un mandat de Pro Natura pour la participation à l'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle des Chenevières de Guévaux située à Mur le long de la rive du Lac de Morat. Ce mandat a été confié au Bureau exécutif car les milieux naturels de cette réserve sont très proches de ceux de la Grande Cariçaie et situés à proximité directe de celle-ci (3.5 km).
- un mandat de l'armée suisse pour l'établissement d'un programme de mise en œuvre du concept Nature Paysage Armée (NPA) de la place de tir de Forel, située dans la Grande Cariçaie, puis des mandats annuels pour le suivi de la mise en œuvre des mesures proposées.

Les montants financiers de ces mandats sont souvent de quelques centaines ou milliers de francs. Aucun n'a dépassé la somme de CHF 20'000.-.

État d'atteinte de l'objectif à fin 2017

À fin 2017, l'objectif est atteint car les quelques petits mandats en cours sont parfaitement conformes aux règles définies par le Comité directeur.

Stratégie pour 2020-2024

La stratégie pour 2020-2024 est la même que la stratégie générale, c'est-à-dire ne pas être proactif pour rechercher des mandats et à accepter uniquement ceux qui répondent aux règles définies par le Comité directeur.

Actions à mettre en œuvre

Cinq mandats concernent la période 2020-2024 (à noter que des mandats supplémentaires seront probablement proposés à l'AGC durant cette période, qui ne sont pas connus à ce stade).

Action O-MN-NPA – Accompagnement de la place de tir de Forel

Accompagnement d'armasuisse pour la mise en œuvre de son programme Nature Paysage Armée (NPA) pour la place de tir de Forel. Cet accompagnement comprend la définition du programme de mise en œuvre, le suivi des mesures réalisées (travaux d'entretien et mesures administratives), l'organisation d'une visite annuelle avec les responsables de la place d'armes, la rédaction d'un rapport annuel et la participation ponctuelle à des journées de coordination des différents mandataires des NPA suisses.

Planification pour 2020-2024 : suivi annuel selon le rythme habituel et mise à jour complète du programme de mesures en 2023 en prévision de la période 2024-2028.

Perspectives pour la suite : action à poursuivre.

Action O-MN-CFF – Accompagnement environnemental des CFF

Accompagnement environnemental des CFF pour la mise en œuvre de mesures de protection ou de franchissement de la faune, pour les secteurs de voie situés dans le périmètre des réserves naturelles ou à proximité directe. Il s'agit notamment de questions de protection des populations de reptiles situées à proximité directe des voies, de transit de la petite faune dans les passages inférieurs et de franchissement des voies par les amphibiens lors de leur migration printanière.

Planification pour 2020-2024 : action à poursuivre.

Perspectives pour la suite : action à poursuivre.

Action O-MN-PNA – Accompagnement du Centre Pro Natura de Champ-Pittet

Accompagnement du Centre Pro-Natura de Champ-Pittet pour différentes tâches liées à la gestion du site, situé sur le territoire de la Commune de Cheseaux-Noréaz. Pro Natura sollicite en effet de temps à autre l'AGC pour la réalisation de tâches pour lesquelles elle ne dispose pas de compétences à l'interne : relevés gps de précision, réalisation de panneaux d'information, conseils pour la gestion des milieux naturels, ...

Planification pour 2020-2024 : action à poursuivre.

Perspectives pour la suite : action à poursuivre.

Action O-MN-CNT – Accompagnement des Services cantonaux

Accompagnement des services cantonaux (Vaud, Fribourg et Neuchâtel) pour différentes tâches pour lesquelles ces services n'ont pas les ressources ou les compétences nécessaires. Il s'agit d'interventions ponctuelles par exemple pour la réalisation de panneaux d'information (pour d'autres milieux naturels que la Grande Cariçaie), pour des expertises scientifiques, ...

Planification pour 2020-2024 : action à poursuivre.

Perspectives pour la suite : action à poursuivre.

Action O-MN-WSL – Accompagnement des projets de recherche du WSL

Accompagnement de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) dans le cadre de projets de recherche que cet institut mène et qui touchent au périmètre statuaire de la Grande Cariçaie. Il s'agit de mandats ponctuels confiés à l'AGC, par exemple pour le relevé de pièges à insectes. L'avantage pour le WSL de confier ces tâches à l'AGC est une réduction des coûts liés aux déplacements (les collaborateurs de l'AGC sont régulièrement sur le terrain et peuvent réaliser ces tâches sans déplacements supplémentaires).

Planification pour 2020-2024 : action à poursuivre.

Perspectives pour la suite : action à poursuivre.

Actions de monitoring

Il n'existe aucune action de monitoring pour suivre l'état d'atteinte de cet objectif.

Bibliographie

OFEV (2016): Aires protégées suisses : manuel de signalisation. *L'environnement pratique* 86.